



25ème RALLYE EPERNAY VINS DE CHAMPAGNE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1 / 2 et 3 AVRIL 2022



CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYE 2^{ème} DIVISION



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

La FFSA a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français, exceptés pour les rallyes comptant pour un Championnat FIA. Chaque organisateur établira un règlement particulier pour son rallye. Ce règlement particulier devra avoir une présentation identique au règlement particulier type établi par la FFSA et devra mentionner toutes les dispositions supplémentaires que l'organisateur désire imposer. Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) au règlement particulier de chaque rallye. Les organisateurs devront utiliser le logo FFSA de leur Championnat

Lundi 7 Février 2022	Parution du règlement particulier et ouverture des engagements
Lundi 21 Mars 2022	Minuit Cloture des engagements
Jeudi 24 Mars 2022	22 h 00 Parution Liste des engagés
Samedi 26 Mars 2022 8h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00	Distribution du carnet d'itinéraire
Dimanche 27 Mars 2022 8h00 / 12h00	Vérification administrative obligatoire
Jeudi 31 Mars 2022 8h00 / 12h00 et 14h00 / 18h00 Les vérifications et la distribution auront lieu:	Distribution du carnet d'itinéraire Vérification administrative obligatoire Distribution du carnet d'itinéraire Vérification administrative obligatoire Garage Varlet 172 Zac des bas Jardins 51530 Dizy Apporter vos documents et photocopies
Vendredi 1 Avril 2022 10h00 / 18h30	Vérification technique des voitures Esplanade Charles de Gaulle à Epernay : séance d'essai de 13h00 à 17h00

Parc fermé obligatoire après la sortie des vérifications techniques, l'équipage a obligation de mettre la voiture de course en parc dit parc de départ: Esplanade CHARLES DE GAULLE.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs: 17H00 au PC du Rallye le 1 Avril 2022.

Publication des heures des autorisés à la course: 8H00 le 2 Avril 2022 - Tableau d'Affichage Officiel du rallye: Esplanade CHARLES DE GAULLE

Publication des heures et ordres de départ: 8H00 le 2 Avril 2022 - Tableau d'Affichage Officiel

Briefing de la Direction de Course aux véhicules d'encadrement, aux pilotes et copilotes des véhicules ouvriers, aux directeurs et médecins d'ES: Samedi 2 Avril 2022 à 8H00 au PC course.

Départ de la 1ère étape CH podium: Samedi 2 Avril 2022 à 11H00: Esplanade CHARLES DE GAULLE.

Arrivée de la 1ère étape CH parc fermé Samedi 2 Avril 2022 à 22H10: Esplanade CHARLES DE GAULLE

Publication des résultats partiels à l'issue de la 1ère étape et des heures et ordres de départ de la 2ème étape: dimanche 3 Avril 2022 à 01H00.

Départ de la 2ème étape CH podium: Dimanche 3 Avril 2022 à 9H00

Arrivée finale: Dimanche 3 Avril 2022 à 16 H 00 au podium

Vérifications finale le 3 Avril 2022.

Publication des résultats du rallye le 3 Avril 2022.

Remise des prix le 3 Avril 2022 sur le Podium: Esplanade CHARLES DE GAULLE.

ART 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club de Champagne organise le 25 ème Rallye Epernay Vins de Champagne en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Grand Est du sport automobile le .././2022 sous le N° 3 et part la FFSA sous le permis d'organisation en date du 10 /01 /2022 sous le N°62

Comité d'Organisation : Mme Corinne Theoff- Morizet Présidente de ASACC

Président du Comité d'organisation : Mr Bruno MLAKAR

Membres : tous les membres du bureau de l'ASACC

Organisation du Rallye et Secrétariat
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE CHAMPAGNE
Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

Tél : 06.41.00.73.60 e-mail : contact@asac-champagne.fr site web : www.asac-champagne.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édité par la FFSA

1.1. P OFFICIELS

Observateur	Mr Paoli Jacques	Licence 2692
Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr Cottet Patrice	Licence 8012
Commissaires Sportifs :	Mr Horala Gilbert	Licence 12674
	Mme Cardinal Anne	Licence 199648
Directeur Général :	Mr Plisson Gerard	Licence 12983
Directeur de Course Adjoint :	Mr Daubigne Jannyck	Licence 6560
Directeur VHC et nouveau départ	Mr Blanquin Daniel	Licence 1941
Directeurs de Course Adjoints délégués aux PC :	Mr Leobet Colette	Licence 70420
	Mr Stoeckler Thierry	Licence 17663
	Mr Hamon Christian	Licence 29685
Adjoints à la Direction de Course délégués en ES :	Mr Angelman Alain	Licence 214977
	Mr Claude David	Licence 221403
	Mr Olivain Jacky	Licence 3272
Adjoint au Directeur ES	Mr Roj Claude	Licence 142485
	Mr Ehlinger Jacqueline	Licence 183132
	Mr Dumas Frederique	Licence 188349
Commissaire Technique Responsable	Mr Salenne Jacque	Licence 18219
Commissaires Techniques Nouveau Départ	Mr Blot William	Licence 239179
Commissaires Techniques Adjoint	Mr Lorrain Michel	Licence 105082
	Mr Protois Gérard	Licence 1906
	Mr Thuillier Denis	Licence 17953
	Mr Fontaine Andre	Licence 27562
	Mr Schieptes Mickael	Licence 56540
	Mr en attente	Licence
Médecins chef	Mr Raynaud Pierre Joseph	Licence 157837

Chargés des relations avec les concurrents

Responsables :	Mme Fernandes Aurélie	Licence 6743
	Mme Angelmann Jocelyne	Licence 233639
	Mme Lemarchand Claudine	Licence 1469
CRAC au parc Assistance	Mr Guenet Michel	Licence 192276
Véhicule tricolore:	Mr Agostinis Philippe	Licence 1270
	Mr Hembert Dimitri	Licence 205021
Véhicule Balai:	Mr Blampain Yves	Licence 197446
	Mme Viehe Anne- Catherine	Licence 11415

Juges de Fait	Mr Noirant Maurice	Licence 230011
	Mme Konieczny Sylvie	Licence 230012
	Mme Frammery Marie-Paule	Licence 227388
	Mme Candelier Monique	Licence 161625
	MR Perrier Jean Christophe	Licence 4888
	Mr Dubray Jean Michel	Licence 166379

Classement:

Presse Mr Dart Frédéric

Responsable des OFFICIELS et COMMISSAIRES Mr: Poinset Pascal Licence n° 8910
Mr: Debacker Jean Pierre Licence n° 202143

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs tous les Officiels nommés dans le règlement particulier sont Juges de faits.

1.2.P ELIGIBILITE

Le 25^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE

- Le Championnat de France des Rallyes 2ème division 2022
- La Coupe de France des Rallyes 2022 coefficient 4
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2022
- Le Trophée Hankook Rally Cup Coefficient 3

1.3P VERIFICATIONS

Une convocation pour les vérifications techniques sera publié pour les équipages sur notre site: www.asac-champagne.fr

Qui auront lieu le: Vendredi 1 Avril 2022 de 10h00 à 18h30 Esplanade CHARLES DE GAULLE à Epernay

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes de la FFSA.

ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des Rallyes de la FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 25^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 Mars 2022 à minuit.

Seules seront prises en compte les demandes envoyées par la poste et accompagnées du chèque de règlement, pas de fax, ni de dépôt de la main à la main !!

Nous vous demandons de remplir votre demande d'engagement EN LETTRES MAJUSCULES, de façon lisible sans oublier votre adresse (pour le cas où vous seriez bénéficiaire d'un chèque lors de la remise des prix) chaque demande d'engagement devra être accompagnée d'une photocopie du

permis de conduire du pilote, permis de conduire du copilote, licence du pilote, licence du copilote et la première page du passeport technique de la voiture

3.1.10.P. Le nombre maximum des engagés est fixé à 160 voitures (Moderne + VHC). Au-delà de 160 demandes reçues : il sera mis en place une liste d'attente selon l'ordre d'envoi des demandes d'engagement (cachet de la poste faisant foi).

3.1.11.P Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 630 € + 6€ challenge des commissaires LGE

Sans la publicité facultative des organisateurs : 1260 € + 6€ challenge des commissaires LGE

Pour les équipages pilote et copilote licenciés ASACC 580€ + 6€ challenge des commissaires LGE

à renvoyer au Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront déposés en banque à la clôture des engagements. Ils devront être libellés au nom de l'ASACC. Les demandes non accompagnées du paiement, seront placées automatiquement en liste d'attente. Tout concurrent « forfait » avant le lundi 21 Mars 2022 minuit sera intégralement remboursé. Après cette date, la retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours avant le rallye, de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. L'engagement sera ensuite acquis en totalité à l'organisateur. Les forfaits doivent être déclarés par écrit : courrier ou par mail. (Le chèque d'engagement sera remis en banque à partir du 21 Mars 2022).

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3.p : ORDRE DE DEPART

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

3.3.1p : Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières non comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et Nouveau Départ

3.3.2 p : L'attribution des numéros Conforme au règlement standard de la FFSA 2022

ARTICLE 4P. VOITURE ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

4.1.p : Voitures autorisées

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA (application au 13 septembre 2021)

4.2.P. : PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

4.2.3.P : ROUE DE SECOURS : Conforme au règlement standard de la FFSA

4.3 ASSISTANCE : conforme aux règlements standards des rallyes de la FFSA.

4.3.1.P Parc d'assistance

Un seul parc d'assistance par étape sera mis en place. Ce parc devra être situé entre le parc de départ de chaque boucle ou tour et l'épreuve spéciale qui suit. Pour tous les rallyes, la distance maximum entre 2 parcs d'assistance sera de 150 km et/ou 60 km d'ES

4.3.1.2.P Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc assistance à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur. Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye. La bonne observation de ces

prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

4.3.2.P : PARCS D'ASSISTANCE

Les parcs d'assistance seront indiqués dans l'itinéraire du rallye et seront obligatoirement signalés avec un Contrôle Horaire d'entrée et un Contrôle Horaire de sortie (les distances de 25 mètres mentionnées dans l'annexe 2 sont réduites à 5 mètres). La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs. Le ravitaillement en carburant se fera au parc assistance.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.

De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

Pour les grosses structures ou équipages ayant besoin d plus de place, merci de faire une demande par mail à : varlet.auto@orange.fr, votre demande sera étudiée selon la place disponible pour le respect de chacun.

ARTICLE 5.P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

5.1.P. Identification des voitures conformes au Règlement Standard des Rallyes de la FFSA

5.2.P. La publicité obligatoire et la publicité facultative seront portées à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du carnet d'itinéraire. Toute opération publicitaire, de promotion, de VIP, de communication, utilisant ou se référant au 25^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE, ou utilisant son image, ainsi que l'utilisation de films vidéo et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisation et payer les droits prévus

ARTICLE 6.P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

6.1.P DESCRIPTION

Le 25^{ème} RALLYE EPERNAY-VINS DE CHAMPAGNE (PEA) représente un parcours total de 413,26Kms. Identique pour le rallye de doublure VHC.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 153,24 Kms d'épreuves spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4/7 : AY – MUTIGNY

ES 2/5/8 : VERTUS -AVIZE

ES 3/6/9 : CHOUILLY -GRAUVES- MONTGRIMAUX

ES 10/13 : TROISSY-BOUQUIGNY – MAREUIL LE PORT

ES 11/14 : REUIL- DAMERY

ES 12/15 : FLEURY LA RIVIERE -CORMOYEUX

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe

1 ^{ère} ETAPE	2 ^{ème} ETAPE
EPERNAY –EPERNAY 253,62 kms	EPERNAY –EPERNAY 159,64 kms
9 Epreuves Spéciales – soit 92,16 kms	6 Epreuves Spéciales – soit 61,08 kms

Les horaires font l'objet de l'annexe 1 figurant dans le présent règlement. L'itinéraire précis avec carte des ES au 1/25000^{ème} sera remis avec le Carnet d'Itinéraire et la plaque de reconnaissance à chaque concurrent régulièrement engagé, dès le début de la période de reconnaissance. Un exemplaire du Carnet d'Itinéraire sera mis gratuitement à la disposition de chaque équipage, au Garage VARLET Automobiles 172 ZAC des Bas Jardins 51530 DIZY conformément au programme. Des exemplaires supplémentaires seront disponibles au prix de 70 euros.

6.1.1p : Rallye de doublure Un rallye historique réserver au VHC

6.2.P : RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Reconnaissance autorisée : Le samedi 27 Mars 2022 de 8h30 à 21h00
Le dimanche 28 Mars 2022 de 8h30 à 21h00
Le jeudi 31 Mars 2022 de 8h30 à 21h00
Le vendredi 1 Avril 2022 de 8h30 à 17h00

Attention, il sera établi avec rigueur des contrôles :

- *du nombre de passage 3 passages maxi
- *du respect des horaires
- *du respect de la vitesse limitée lors des reconnaissances
- *du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales, tolérance ZERO.

6.2.4.P : CONTROLE RECONNAISSANCE

Un formulaire de contrôle de reconnaissance sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce feuillet devra être présenté à chaque demande et sera remis impérativement aux vérifications techniques.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille l'heure de passage sur leur carnet de pointage aux endroits indiqués sur le carnet d'itinéraire. Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours. Tout concurrent doit présenter immédiatement son carnet de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route sur route ouverte. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum par ES. Tout retour en arrière, tout fractionnement et ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

7.1.p: DEPART

Il sera donné le Samedi 2 Avril 2022 à partir de 11h00 pour la 1ère voiture VHC. Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ au CH du parc de Départ.

Pour la deuxième étape : l'ordre de départ sera celui du classement à l'issue de la dernière ES courue de la première étape, hors pénalités routières.

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES' AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard des Rallyes de la FFSA

7.3.16.p: MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard des Rallyes de la FFSA

7.3.17.p: Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des Rallyes de la FFSA

7.5.19.p: CHICANE

Dans une même épreuve spéciale, les chicanes auront, de préférence un sens d'entrée constant, et pourront suivre les schémas recommandés. Un poste commissaire sera implanté à proximité immédiate de manière à pouvoir notifier des faits de course et replacer le matériel en place le cas échéant, avec comme élément prioritaire la sécurité des personnes présentes à ce niveau. Tout concurrent qui court-circuitera une CHICANE, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une PENALITE de 10 secondes par infraction.

7.5.20.p: SEANCE D'ESSAI:

A l'intention des concurrents engagés dans le rallye, les organisateurs ont prévu une séance d'essai sur route fermée sécurisée, le vendredi 1 Avril: **séance d'essai de 13h00 à 17h00** Il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives techniques de la voiture. Les vérifications ayant lieu le 1^{er} Avril de 10h00 à 18h30 les heures de convocations à celles-ci seront-elles compatibles pour les concurrents au shakedown. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Réservée uniquement aux concurrents engagés sur le rallye. Le parcours est le reflet parfait des spéciales du WE. Pour y participer les concurrents doivent cocher la case correspondante du bulletin d'engagement, et avoir effectué le règlement auprès de l'organisateur. **Les vérifications techniques se feront au début des contrôles le vendredi 1 Avril à partir de 10h00. OBLIGATION pour la séance d'essai.**

La présentation du macaron d'identification au Directeur de Course du départ est imperative.

Participation: 100 € par voiture

Pour des raisons de sécurité nous serons amenés à vérifier de façon aléatoire les permis de conduire ainsi que les licences des pilotes et copilotes participant à la séance d'essai.

Cette vérification s'effectuera dans la zone de départ de la spéciale. (Présence obligatoire des permis de conduire et des licences dans la voiture de course). Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et N° licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Les équipages doivent être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et technique de la voiture

IMPORTANT : La participation à cette séance entraîne l'interdiction formelle de tout essai privé quel qu'il soit dans la région du rallye. Le jour de l'ouverture du rallye un commissaire technique responsable sera présent pour vérifier les éléments de sécurité.

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

ARTICLE 10 : PRIX – COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

Les chèques, ainsi que le classement complet seront adressés aux concurrents dans la semaine qui suivra le rallye (prix cumulables).

SCRATCH	AU 1er	AU 2ème	AU 3ème	AU 4ème	AU 5ème	TOTAL
	750 Euros	600 Euros	300 Euros	150 Euros		1800 Euros
CLASSES	Montant du chèque d'engagement, si 4 partants	250 Euros	120 Euros	60 Euros		22 330 Euros
	Si < 4 partants, Reduction de 50 % du dit montant	5 à 10	11 à 13	14 à 16		
CLASSEMENT FEMININ (Pilote féminine Obligatoire)	600 Euros Si 4 partantes 300 Euros Si < 3 partantes	300 Euros Si plus de 5 Partantes				900 Euros

Des coupes récompenseront les 3 premiers équipages au classement Scratch.

Les premiers équipages de chaque groupe et de chaque classe.

Des prix (coupes, autres) récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés.

La remise des Prix se dérouleront : Dimanche 3 Avril 2022 SUR LE PODIUM : Esplanade CHARLES DE GAULLE.